

VILLE DE BELOEIL
PROVINCE DE QUÉBEC

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Beloeil, tenue le lundi 6 juillet 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil, au 240 rue Hertel, siégeant sous la présidence du maire, monsieur Daniel Picard, formant ainsi quorum :

Sont présents : Monsieur le maire, Daniel Picard
 Madame la conseillère Louise Allie, district 1 de Beloeil-Station
 Monsieur le conseiller Jonathan Brisson, district 2 du Golf
 Monsieur le conseiller Karim-André Laz, district 3 des Villas
 Monsieur le conseiller Vincent Chabot, district 4 des Bosquets
 Madame la conseillère Hélène Gosselin, district 5 du Vieux-Beloeil
 Madame la conseillère Claudia Nigrelli, district 6 du Tournesol
 Monsieur le conseiller Youann Blouin, district 7 des Bourgs

Sont également présents : Monsieur Daniel Marineau, directeur général
 Madame Marie-Pier Savard, greffière
 Madame Émélie Trinque, directrice des communications

Est absente : Madame la conseillère Alexandra Picard-Dubé, district 8 du Centenaire

2026-07-313

37. ADOPTION D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI-2025-9133) VISANT À PERMETTRE LE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AIRE DE STATIONNEMENT, DE L'AIRE DE CHARGEMENT ET DÉCHARGEMENT, DE L'ESPACE POUR LES CONTENEURS, DE LA ZONE TAMPON ET DES ESPACES LIBRES POUR LE 409-415, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER

CONSIDÉRANT que, par sa résolution 2026-03-144, la Ville de Beloeil a adopté un projet de résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville a adopté un second projet de résolution portant le numéro 2026-06-256;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée à la Ville dans les délais prescrits relativement aux dispositions du second projet de résolution 2026-06-256;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Youann Blouin;

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Vincent Chabot;

1. D'accorder, conformément au *Règlement 1643-00-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), la réalisation d'un projet de réaménagement de l'aire de stationnement, pour la propriété sise au 409-415, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, lot 4 554 011 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères.
2. À cette fin,
 - a) Permettre l'absence d'aire de chargement et déchargement ;
 - b) Permettre les distances suivantes pour des cases de stationnement :
 - i. 0 mètre de la ligne avant ;
 - ii. 1,50 mètre des lignes latérales ;
 - iii. 1,40 mètre de la ligne arrière ;

2026-07-313

- 2 -

2026-07-06

- c) Permettre une allée d'accès non perpendiculaire à l'entrée charretière ;
- d) Permettre une allée d'accès de 4,95 mètres de large et à 0 mètre de la ligne latérale ;
- e) Permettre l'aménagement de pierre ornementale en remplacement des bordures de béton en cour avant ;
- f) Permettre l'absence de bordure de béton sur une portion du stationnement situé en cour arrière ;
- g) Permettre que les véhicules puissent entrer et sortir en marche avant et arrière et que les manœuvres se fassent à l'extérieur de l'aire de stationnement ;
- h) Permettre l'absence d'abri ou d'enclos pour les conteneurs à matières résiduelles ;
- i) Permettre l'absence de zone tampon ;
- j) Permettre un minimum de 17 % d'espace libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME



MARIE-PIER SAVARD, avocate
Greffière

